

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2017

Date de la convocation : 22 février 2017

Le vingt deux février deux mille dix sept à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire.

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, François BUFFIN, Didier SARKISSIAN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjoints, Isabelle LUSTRI, Laurence TOMASELLO, Christian BEGUE, , Mathieu MENDOUSSE, Gaston REY

Excusés : Josiane POURQUE qui donne procuration à Didier SARKISSIAN, Dimitri RANSAN

Absents : Paolo DE ALMEIDA, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA

Secrétaire de séance : Julie ODRIOZOLA-ALONSIO

Lecture du compte rendu de la séance précédente

3.3 : BAIL LOGEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle que le logement situé 2 rue du 88ème Régime d'Infanterie est actuellement libre.

Il informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de location pour ce logement de Madame SBILLE Virginie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents* :

DÉCIDE de louer le logement situé 2 rue du 88ème RI à Madame SBILLE Virginie au prix de 470€ par mois à compter du 1er mars 2017.

7.1 : DIVERS

Monsieur le Maire informe ses collègues que le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 24 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » et de préciser les modalités d'octroi de cadeaux par la collectivité au personnel.

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les vœux de nouvelle année,

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.

- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.

- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.

- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents* :

DÉCIDE d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

AUTORISE le Maire à signer les documents s'affèrent.

7.1 : DIVERS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Madame Ariane DUBORD a fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2017.

Il propose à l'assemblée qu'un cadeau de départ afin de la remercier pour l'ensemble des années passées au service du public dans les services communaux et de son investissement auprès des associations de la commune.

Le Maire propose d'allouer une enveloppe de mille euros à offrir en bon d'achat dans un magasin d'aménagement d'intérieur en faveur du départ de Madame Ariane DUBORD.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies prévoit ce type de présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'allouer une enveloppe de mille euros à offrir en bon d'achat dans un magasin d'aménagement d'intérieur en faveur du départ de Madame Ariane DUBORD.

AUTORISE le Maire à signer les documents s' affèrent.

OBJET : ECOLE TRAVAUX ACCESSIBILITE ET EXTENSION

Vu les délibérations du 24 août 2015 et du 21 décembre 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau plan de financement doit être adopté pour les travaux d'extension et de mise en accessibilité de l'école afin de pouvoir prétendre au fond de soutien dans le cadre du Contrat de ruralité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE la demande de subvention du Contrat de ruralité
- ACCEPTE le nouveau plan de financement suivant :
 - Subvention DETR 37,13% 106 920€
 - Subvention Conseil Départemental 10% 28 793€
 - Subvention Conseil Régional 10% 28 793€
 - Contrat de ruralité 10% 28 793€
 - Autofinancement 2,87 8252€
 - Emprunt 30% 86 379€
 - TOTAL 287 930€**
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les subventions.
- AUTORISE Le Maire à signer les documents relatifs à cette nouvelle estimation.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2016

Section de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	RECETTES
011 Charges générales	48 400,05 €	70 Produits de services	38 680,00 €
012 Charges personnel	242 962,94 €	73 Impôts	299 723,00 €
61 Services extérieurs	24 013,93 €	74 Dotations et subventions	241 079,05 €
62 Autres services	10 580,65 €	75 Produits de Gestion	15 022,93 €
63 Impôts et taxes	6 216,00 €	76 Produits financiers	5,05 €
65 Autres charges de gestion	135916,89€	77 Produits exceptionnels	2 803,34 €
66 Charges financières	18 896,88 €		
67 Charges exceptionnelles	2 069,33 €		

68 Amortissement	20 510,11 €	Excédent reporté	232 543,00 €
TOTAL	509 566,78 €	TOTAL	829 856,37 €

Section investissement

CHAPITRES	DEPENSES	CHAPITRES	RECETTES
16 Emprunts et dettes	27 974,18 €	11 Dotations	62 984,09 €
21 Immobilisations corporelles	136 416,65 €	13 Subventions d'investissement	49 151,75 €
27 Immobilisations financières	68 306,09 €	16 Emprunts et dettes	0,00 €
		Amortissement	20 510,11 €
TOTAL	232 696,92 €	TOTAL	132 645,95 €

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Didier SARKISSIAN, après avoir adopté le compte administratif 2016, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	448 522,00
	Réalisé :	232 696,92
	Reste à réaliser :	111 000,00
Recettes	Prévu :	448 522,00
	Réalisé :	132 645,95
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	807 812,00
	Réalisé :	509 566,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	807 812,00
	Réalisé :	829 857,24
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-100 050,97
Fonctionnement :	320 290,46
Résultat global :	220 239,49

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Section de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	RECETTES
011 Charges générales	2 896,06 €	70 Produits de services	27 193,25 €
61 Services extérieurs	5 204,09 €	74 Dotations et subventions	0,00 €
62 Autres services	17 651,50 €	75 Produits de Gestion	0,01 €
		EXCEDENT REPORTE	36 769,10 €
TOTAL	25 751,65 €	TOTAL	63 962,36 €

--	--	--	--

Section investissement

CHAPITRES	DEPENSES	CHAPITRES	RECETTES
16 Emprunts et dettes	0,00 €	11 Dotations	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	Amortissement	3 690,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	EXCEDENT REPORTE	46 185,75 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	49 875,75 €

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Didier SARKISSIAN, après avoir adopté le compte administratif 2016, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	50 185,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	50 185,00
	Réalisé :	49 875,75
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	63 769,00
	Réalisé :	25 751,65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	63 769,00
	Réalisé :	63 962,36
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	49 875,75
Fonctionnement :	38 210,71
Résultat global :	88 086,46

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT 2016

Section de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	RECETTES
011 Charges générales	62 665,70 €	70 Produits de services	28 333,33 €
63 Impôts et taxes	7 566,96 €	73 Produits impôts et taxes	23 520,00 €
		75 Autres produits	1 692,40 €

OPERATION D ORDRE	355 124,79 €	OPERATION D ORDRE	397 024,12 €
TOTAL	425 357,45 €	TOTAL	450 569,85 €

Section investissement

CHAPITRES	DEPENSES	CHAPITRES	RECETTES
16 Emprunts et dettes	31 634,20 €	13 Subventions d'investissement	4 535,83 €
		16 Emprunts et dettes	30 000,00 €
OPERATION D ORDRE	397 024,12 €	OPERATION D ORDRE	355 124,79 €
		Report solde exécution	57 059,42 €
TOTAL	428 658,32 €	TOTAL	446 720,04 €

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Didier SARKISSIAN, après avoir adopté le compte administratif 2016, dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	442 185,00
	Réalisé :	428 658,32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	442 185,00
	Réalisé :	446 720,04
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	444 550,00
	Réalisé :	425 357,45
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	444 550,00
	Réalisé :	450 569,85
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	18 061,72
Fonctionnement :	25 212,40
Résultat global :	43 274,12

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET LOTISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30